

DEMANDE D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE DE LOCAUX D'HABITATION

(1) Rayer les mentions inutiles.

La présente demande est faite conformément aux dispositions des Articles L631.7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'Arrêté Préfectoral du 6 février 2007.

DEMANDEUR :

Nom - Prénom (Mme - Mlle - M.).....
Ou personne morale

Représentée par :

Adresse :

Tél : Fax : Courriel :

Qualité du demandeur : (1) propriétaire - locataire - occupant à titre gratuit

Coordonnées du propriétaire ou de la Régie :

SITUATION DU LOCAL, objet de la demande de changement d'usage

Adresse :

Arrondissement : Bâtiment : Etage :

Lot n° : Superficie du local : Nombre de pièces :

Superficie réservée à l'activité (en cas de mixité) :

Nombre de pièces :

Condition d'occupation actuelle (1) occupé - vacant

Coordonnées du dernier occupant et usage du local (Mme - Mlle - M.) :

Informations relatives à l'immeuble :

Superficie totale de l'immeuble :

Superficie affectée aux logements :

A titre d'information :

Il convient de s'assurer préalablement que le règlement de copropriété permet l'occupation des locaux à un usage autre que l'habitation.

**DEMANDE
D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE DE LOCAUX D'HABITATION**

JE SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXERCER L'ACTIVITE DE :

.....
.....

Je déclare exacts tous les renseignements fournis ci-dessus.

Je m'engage :

- à ne pas exercer l'activité envisagée tant que l'autorisation sollicitée ne m'aura pas été délivrée par Monsieur le Maire du Bourget,
- à respecter le Code de l'Urbanisme - Articles L421-1 et suivants - et à solliciter l'autorisation nécessaire (Déclaration préalable ou Permis de Construire).

Au Bourget, le :

Signature :

La présente demande devra être adressée à :

*Monsieur le Maire du Bourget
Hôtel de Ville
65, avenue de la Division Leclerc*

93350 LE BOURGET

A transmettre également :

- Photocopie du compromis de vente, de l'attestation notariée (*si propriétaire*) ou de l'engagement du propriétaire et photocopie du bail (*si locataire*),
- Photocopie extrait K-bis (Registre du Commerce),
- Plan de l'appartement (état des lieux - projet),
- Diplômes et carte professionnelle.

En application, des dispositions des Articles L631.7 et suivants de Code de la Construction et de l'Habitation et de l'Arrêté Préfectoral du 20 Décembre 2006, d'autres éléments d'informations complémentaires pourront être sollicités pour l'instruction du dossier.